

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 40

MARS 2006

SOMMAIRE

Nos peines	1
Concours de la Résistance et de la Déportation	1
- Remise des prix aux lauréats nationaux	2
- Concours 2006	3
- Une classe de lycéens à Auschwitz-birkenau	5
Notre bulletin. Au service de l'histoire	6
- Histoire et littérature « historique »	6
- Quelle histoire pour la Creuse de 1940 à 1944	7
Le Service du Travail Obligatoire. (STO)	9
- L'appel de Laval aux Français (23 octobre 1942)	10
- L'amnistie au réfractaires et insoumis. Juillet 43	12
- Les fonctionnaires et le STO	13
Les petits portarits du préfet Vasserot	14
Les fusillés de R.5 au Mont Valérien	15
Les oubliés de la mémoire	15
G. Guinguin. Les forces de Ottenbacher	16

NOS PEINES

Guy BECK est décédé Le 31 décembre dernier à 93 ans. Il a été inhumé à Guéret le 5 janvier, dans le caveau familial. M. Michel Vergnier, député et maire de Guéret, lui a adressé un ultime hommage.

Prisonnier évadé, il était cadre à la Préfecture de Guéret lorsqu'il adhéra aux Mouvements Unis de Résistance. Après la libération, il fut successivement sous-préfet d'Aubusson et Secrétaire général de la Préfecture de Guéret, avant d'être nommé aux mêmes fonctions à Limoges. Il poursuivit ensuite une brillante carrière au sein de l'administration préfectorale.

Ultérieurement, il fut Conseiller général de la Creuse, Député et Maire de Guéret. Il accéda aux éminentes fonctions de vice-Président de l'Assemblée Nationale.

Guy Beck était titulaire de la Croix de guerre avec palme, de la Médaille de la Résistance, Commandeur de la Légion d'Honneur et Grand officier dans l'Ordre national du Mérite.

Il était fidèle à nos associations et une gerbe a été déposée au nom des CVR. Nous adressons à ses enfants et petits-enfants nos bien vives condoléances.

Anna MARLY est décédée dans sa 88^{ème} année. Elle avait, à Londres, créé *Le chant des partisans*, sur des paroles de Maurice Druon. Un journaliste de TV, qui manifestement n'avait pas connu la période, a évoqué « La Marseillaise des résistants » ; elle n'en était que le complément car, en ces temps douloureux, ils n'avaient pas oublié notre hymne national. Simple souvenir, au PC de Bellesauve, le 5 juin au soir, après de la diffusion des messages décidant de la mise en œuvre immédiate des « plans » et annonçant le débarquement, c'est bien La Marseillaise qu'entonna François, reprise par toute l'assistance. *Le Chant des partisans* n'en demeure pas

moins le chant des maquisards et il ne doit pas être oublié lors des cérémonies en souvenir des morts de la Résistance.

Nos sincères condoléances à sa famille.

Jacques BAUMEL est décédé le 17 février, à 87 ans. Sa petite moustache noire et ses répliques souvent incisives étaient connues des habitués des journaux télévisés. Les derniers résistants survivants voyaient en lui un ancien responsable de Combat puis des Mouvements Unis de Résistance. Il avait participé à de multiples décisions, vécu nombre de faits importants, connu la plupart des dirigeants de la Résistance.

Le Monde, dans sa notice biographique, le présente comme : « Ancien interne des hôpitaux de Paris, Compagnon de la Libération, gaulliste historique. » Sa carrière dans la Résistance est connue de ceux qui ont lu ses ouvrages, écrits d'une plume alerte et libre, parfois féroce. Dans *Résister* (1), il évoque le souvenir du Cdt Rewez (Jacques Robert, chef de la mission interalliée Bergamote parachutée en Creuse : « J'ai eu l'occasion de suivre de près l'évasion de Jacques Robert, patron du réseau Phratric, que j'avais connu dans le midi où il avait été l'un des premiers envoyés du BCRA et qui s'échappera grâce à notre infiltration de la police niçoise. »

En 1946, il avait été un bref député de la Creuse, après la mort accidentelle de Pierre Bourdan.

Nos sincères condoléances à sa famille.

Boris TASLITSKY est décédé en décembre dernier à 94 ans. Il était fils d'émigrés russes en France et son père, engagé dans l'armée française, avait été tué au front.

Remarqué par Lurçat dont il est à la fois l'élève et le collaborateur. En 1940, il rejoint son maître à Aubusson. En juillet 1941 ils quittent la Creuse pour le Lot.

Militant communiste, Boris Taslitzky, est arrêté et après être passé par Clermont, Mauzac et Saint Sulpice la Pointe, déporté à Buchenwald dont il revient en 1945 avec une remarquable collection de plus de cent dessins sur la vie au camp.

Il fut ensuite professeur à l'École nationale supérieure des Arts décoratifs.

Nos sincères condoléances à sa famille.

CONCOURS NATIONAL DE LA Résistance ET DE LA Déportation

Il connaît toujours en Creuse un estimable succès. Nous avons, dans le N° 37 évoqué les bons résultats, quantitatifs et qualitatifs de 2005, et dans le N°39

souligné la présence de jeunes creusois et creusoises parmi les lauréats nationaux :

- Un 1er Prix National pour le Collège de Bénévent dans la catégorie « dossiers collectifs, classes de Troisième. »
- Une mention nationale pour Garance Branca du Lycée de La Souterraine, en catégorie devoirs individuels.

LA CREUSE A L'HONNEUR

La remise officielle des prix s'est déroulée le 7 février, au Palais du Luxembourg, en présence de M. Christian Poncelet, Président du Sénat, de M. Gilles de Robien Ministre de l'Éducation Nationale, de M. Hamlaoui Mekachera Ministre délégué aux anciens Combattants. Jacques Bloch, ancien résistant et ancien déporté, Président de la fondation Marc Bloch, représentait nos associations.

Des allocutions furent prononcées par les deux ministres mais aussi par Jeanne Dusseau, Inspectrice générale de l'Éducation nationale et Présidente de jury national, (fonction précédemment occupée par Jean Gavard qui avait lui-même succédé à Louis François), et par Marie-José Chambard de Lauwe, Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Déportation.

4 prix et 4 mentions ont été attribués à chaque catégorie :

- Classes de tous les lycées ; devoirs individuels
- Classes de tous les lycées ; travaux collectifs
- Classes de Troisième ; devoirs individuels
- Classes de Troisième ; travaux collectifs.

17 académies ont eu des lauréats. Une seule : Nantes en a compté 4, trois en ont eu chacune 3, trois (dont Limoges), en ont eu chacune 2 et les dix autres 1 chacune seulement. On notera qu'il n'y a pas de lien entre le nombre d'élèves par Académie et le nombre de lauréats et que les deux du Limousin sont creusois.

Les deux ministres ont l'un et l'autre souligné les très bons résultats de 2005 (de 40 % supérieurs à ceux de 2004.) La Commémoration, très médiatisée, du soixantième anniversaire de la libération des camps, a sans doute participé à ce succès mais il ne faut pas oublier le rôle des enseignants. Nous savons d'expérience que les élèves participent surtout dans les établissements qui les y encouragent. A noter que le ministre de l'Éducation Nationale a cru devoir rappeler que le Concours avait été créé sur initiative de la Confédération nationale CVR.

Joëlle Dusseau a souligné que le Concours existe depuis 50 ans et rappelé qu'à l'origine, l'enseignement de la seconde guerre mondiale dans les lycées n'existait pas encore. Elle a aussi noté que les dossiers collectifs ont tendance à s'imposer face aux devoirs individuels et que le multimédia progresse par rapport au papier, ce qui fait que « les membres du Jury, même les plus anciens, sont maintenant familiers des DVD, CDrom, et Internet. » Une vertu imprévue du concours et un exemple pour les membres non-enseignants du Jury creusois. La présidente a dit aussi que : « En écoutant les témoins, en travaillant aux archives, dans la presse, en cherchant une documentation sur le Net (1) nos élèves se construisent comme des êtres humains du XXI^e siècle... »

Le tableau des participations globales pour les années 1999 à 2005 est sensiblement différent de celui des participations en Creuse, lesquelles traduisent surtout

une désaffection d'un certain nombre de collèves, en fait celle de leurs enseignants.

Il n'a pas été fait allusion à l'avenir du Concours ni au thème de 2007

(1) Attention à la presse d'époque. Elle ne publie que ce qu'autorise la censure et se voit imposer, sous diverses formes, l'information « officielle » du régime de Vichy. Il faut aussi appeler à la prudence pour ce qui est accessible sur le Net, ajouter le travail des historiens spécialisés, de ceux qui réalisent les manuels d'histoire et spécialement celui des professeurs qui doivent guider les élèves dans leurs recherches.

Bénévent a fêté son succès.

Le Collège Jean Monnet de Bénévent a, le 3 mars, organisé une réception en l'honneur de ses lauréats et de leurs professeurs.



Groupe (incomplet) de lauréats. Photo prise au collège

Excellente initiative associant les anciens élèves lauréats (ils ont tous quitté le collège pour un lycée), les parents qui s'étaient déplacés pour la circonstance, et les professeurs, le tout magistralement orchestré par le Principal et ses collaborateurs directs.

Quatre élèves seulement et deux professeurs ont pu faire le déplacement de Paris, recevoir les félicitations de leur ministre et participer aux diverses visites organisées en leur honneur : le Sénat bien sûr, mais aussi le Musée de la Déportation, le Mémorial de la Shoah, et d'autres sites symboliques de la capitale. Il en a été tiré un petit film (d'amateur), qui retrace ces deux journées exceptionnelles. Tous les lauréats ont ainsi pu découvrir ce qu'avaient vécu leurs camarades.

Dans son allocution, M. le Principal a rappelé que Bénévent avait déjà obtenu un 1^{er} Prix National en 1989, en catégorie devoir individuel, (Voir N° 39) et entre temps une mention nationale. (Il faut aussi noter que Garance Branca, en terminale au Lycée de La Souterraine, qui a obtenu cette année une mention nationale, est une ancienne élève du Collège de Bénévent.) Ces succès ne peuvent être le fruit du hasard. Ils traduisent une continuité dans la qualité de l'équipe pédagogique et une cohésion dans le travail collectif. Il récompense tout spécialement son professeur d'histoire Geneviève Parelou. M. Le Principal a tenu à souligner aussi l'intérêt et l'importance de l'apprentissage du travail en équipe pour les jeunes, auxquels il s'imposera demain dans la vie active,

Il nous paraît aussi souhaitable de souligner que le dossier récompensé utilisait les possibilités offertes par les nouvelles technologies. Le collège vit avec son temps.

Tous les lauréats ont reçu un cadeau-souvenir.

Il doit se dérouler le 24 mars. Le thème : « **Résistance et monde rural** » devrait inspirer de nombreux élèves.

Pour la première fois depuis que le Comité Creusois a adopté la formule « audiovisuel » pour ses prestations dans les collèges et lycées (près de vingt ans), la contestation partisane a mis en péril la cohésion du groupe, (ce qu'il en reste.) Elle avait été instaurée, du temps de Mmes Jammet et Thévenot pour présenter une vision, collectivement partagée, respectueuse des faits, et pour éviter les dérapages verbaux. Mme Jammet, résistante, professeur honoraire d'histoire très appréciée, avait fait la plus grande partie de sa carrière au lycée Pierre Bourdan. Ses connaissances historiques de la période dépassaient de beaucoup le niveau des programmes. Elle fut, jusqu'à sa mort, la rédactrice des textes qu'elle proposait à l'ensemble des membres du Comité, dont elle acceptait bien volontiers, les observations de détail justifiées, ce qui donnait des documents de qualité. Elle avait été relayée par Jean Michaud, ancien résistant, professeur agrégé d'histoire, lui aussi très apprécié, ayant de surcroît la pratique de l'écriture de manuels réputés, hélas trop tôt disparu.

Les thèmes se renouvelant au fil des années, en l'état ou avec ou avec des variantes peu sensibles, le Comité Creusois disposait depuis leur mort, d'une « bibliothèque » de textes directement exploitables ou appelant parfois des mini-compléments. Ce sont ces « audiovisuels » qui étaient, depuis quelques années, transférés sur CDrom et ensuite placés, par l'Académie, sur le cyber-réseau de l'Éducation Nationale (Internet.)

Le thème 2006 : « **Résistance et monde rural** » n'ayant jamais été présenté, il fallait rédiger un texte totalement nouveau. Lors de la réunion de présentation des projets, René Paquet lut un texte qu'il dit, loyalement, être « sa vision personnelle » et reconnu qu'il était incomplet. Marc Parrotin dit avoir travaillé mais ne crut pas devoir présenter son travail. Seul projet complet : celui de Castille. Il reprenait dans sa première partie, le chapitre sur le nazisme qu'introduisait toujours Mme Jammet « à l'intention des élèves des classes qui n'avaient pas encore étudié le sujet. » Le second chapitre, dûment illustré, concernait la Creuse de l'époque, que les élèves d'aujourd'hui doivent avoir bien des difficultés à imaginer. C'est dans cette Creuse, rurale et pauvre d'il y a soixante ans, que s'est déroulée la Résistance. Il reprenait, pour l'essentiel un travail de Jean Michaud, dans un de ses rares textes finalisés, préparé pour un colloque traitant de la Résistance dans divers départements de zone sud. Le troisième concernait la période antérieure à l'occupation, et le quatrième la période de l'occupation de la Creuse.

Première réaction de Marc Parrotin : « trop long » et chapitre sur la Creuse de 40-44 inutile. En fait, le texte était dans la norme, en nombre de pages et aussi en nombre de signes, ce qu'affiche tout ordinateur (encore faut-il savoir ce qu'est un ordinateur) et surtout en ignorant ou en voulant ignorer que ces chapitres sont les « séquences » à l'issue de chacune desquelles une pause permet aux élèves de questionner les anciens résistants présents. Une omission et quelques correctifs ou compléments de détails sont introduits, mais pour quelques membres du Comité il est un passage inacceptable, celui commençant par « Dans le département comme ailleurs, les premières réactions politiques

contre le gouvernement de Vichy sont celles des communistes, dont le parti a été dissous en 1939 par le gouvernement Daladier, suite au pacte germano-soviétique. La reconstruction clandestine se traduit par des tracts. qui s'élèvent contre les restrictions, attaquent Laval plus que Pétain, critiquent « la guerre impérialiste » que poursuit l'Angleterre ... et note que des militants sont arrêtés dès décembre 1940 et Internés... » Il se poursuit par : « L'attaque hitlérienne contre l'URSS, le 22 juin 1941, stimule les communistes et modifie le libellé des tracts... »

Ces faits ne sont pas une opinion mais une réalité, que nul ne conteste aujourd'hui, hors quelques membres du Comité Creusois. Du pacte germano-soviétique, il est fait mention dans les manuels d'histoire. Il y a quelques années, il y était même longuement commenté. Aujourd'hui, la réduction du temps accordé par les programmes à la 2^{ème} guerre mondiale, fait que l'espace qui lui est consacré dans les manuels se trouve lui aussi réduit, mais on y trouve encore mention du « pacte. » Dans ceux de Première, sous forme d'extraits de la version officielle et de la version secrète (le partage de la Pologne.) Les libellés des tracts cités sont de même connus de tous les historiens de la période. (Pour la Creuse empruntés aux archives de la Gendarmerie.) Enfin, l'histoire du parti communiste n'est plus un mystère. Elle est ce qu'elle est et les historiens communistes s'affirmant comme tels n'en sont pas moins des historiens, soucieux avant tout de vérité. Ils participent, avec des non-communistes, à des colloques sur le sujet. (1)

Pour éviter un « clash », une partie du texte initial est supprimé et il est convenu que Marc Parrotin apportera, en complément du petit nombre d'exemples figurant dans le texte de l'audiovisuel, comme il a déjà été procédé en d'autres circonstances, une vingtaine de petites notices consacrées à des résistants appartenant au monde rural Creusois, morts au combat ou en déportation.

Nouvelle réunion. Remise en cause de ce qui restait - et avait été accepté - du fameux paragraphe cité ci-dessus. En fait, refus catégorique. Albert Marchand est absent et, pour ne pas prendre sans lui la responsabilité d'une rupture, Castille avec l'accord tacite des autres membres présents, accepte la suppression intégrale, ce qu'il n'aurait évidemment pas fait s'il avait connu la suite. Marc Parrotin confirme l'apport d'une vingtaine de courtes notices.

Vient la phase de concrétisation définitive : tirage du texte et enregistrement, placement des diapositives. Les notices de Marc Parrotin n'étant toujours pas fournies, elles sont remplacées dans l'urgence (on est à la mi-février) par des photos de monuments, sans qu'il soit possible d'ajouter des légendes. Trop tard cependant pour que l'Académie, qui doit réaliser le CDrom, jusqu'ici préparé par l'ex-« attachée mémoire » de l'ODAC (Office des Anciens Combattants), puisse y travailler immédiatement en raison des vacances scolaires.

Il n'y aura pas de notices fournies par Marc Parrotin mais, adressé à l'Office aux fins de frappe, mise en forme et diffusion dans les établissements, sa production personnelle : une bonne quarantaine de pages, (plus de deux fois le texte qu'il trouvait trop long) présentant une cinquantaine de cas, deux fois et demi le nombre des notices qu'il devait rédiger. Sans évidemment les soumettre aux autres membres du Comité. En d'autres termes, il s'octroie un droit de censure mais considère

que le Comité n'a pas à prendre connaissance et apprécier ce qu'il fait diffuser dans les collèges et lycées, pour un concours relevant de l'Éducation nationale. De ce dont nous avons eu connaissance, il apparaît que les grands principes de neutralité et d'objectivité qui ont toujours, jusqu'ici, animé le Comité Creusois du Concours National de la Résistance et de la Déportation, dans le respect de l'institution en charge de l'organisation, des professeurs et des élèves, sont bafoués. Ci-après quelques exemples :

- L'élément de base du thème : « **monde rural** » n'est pas respecté. Il est fait mention (pour quelle raison ?) de nombreux non-ruraux. Certains pouvaient justifier une mention collective, mais non sélective, car ils avaient subi un sort commun (cas des déportés d'Aubusson par exemple.)

- Il est des morts de 1er rang, qui ont droit à une page, voire plus, avec des commentaires particulièrement élogieux. Et des morts de second ou troisième rang, moins bien traités, alors que tous ont fait le même sacrifice.

- Il est des « erreurs » plus ou moins évidentes. Il est aussi hélas des opinions et allégations mensongères. Il faudrait des pages pour relever tout ce qui devrait l'être. Ci-après quelques échantillons, dans l'ordre du texte dont nous disposons.

1 – Nadapeyrat. Déjà évoqué dans le texte de l'audio-visuel. Le parachutage concerné n'était pas du 14 juillet mais de la nuit du 16 au 17. Pour l'édification de Marc Parrotin, il s'agissait d'un parachutage initialement non prévu sur le terrain « Pension », destiné à un autre terrain devenu non utilisable, accepté la veille par la mission interalliée, qui n'avait pas pu ensuite le décommander. (Source : archives du BCRA aux AN, inconnues de l'éminent historien.) Par ailleurs SD (Sicherheitsdienst : Service de sûreté et Gestapo (Geheime State Polizei) : Police secrète d'état, ne désignent pas la même chose, ce que savent tous les historiens traitant du sujet. La Gestapo, (en charge entre autres missions, de la Résistance) n'était que le 4^{ème} bureau du SD.

2 - Le texte du KTB de l'EMP 588, page 40, (ci-dessous reproduit) est sensiblement différent de l'interprétation qu'en fait Marc Parrotin.

Nouvelle répartition des troupes.

a) Groupement JESSER, CLERMONT-FERRAND, départements du Puy de Dôme, Haute-Loire, Cantal, partie Est de l'Allier (limite : la rivière Le Cher).

b) Groupement OTTENBACHER, LIMOGES, départements de la Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Indre, partie Ouest de l'Allier.

2^{ème} Bureau : situation inchangée.

Administration : 150 autorisations de circuler ont été accordées aux 2600 demandes présentées par les 21 ministères français au titre de l'administration.

Le 3/7 à PARSAC (20 km de QUERRET) embuscade contre deux compagnies en marche : 3 Allemands tués et 4 blessés.

Le 4/7 à AJAIN (10 km NE QUERRET). Attaque par surprise d'une compagnie : 4 tués, 17 blessés allemands.

Le premier chapitre traite de la nouvelle répartition des troupes sous autorité de l'EMP 588, en fait de leur répartition entre le Groupement Jesser (qui associe des éléments de diverses origines en vue d'une mission particulière et n'est pas en conséquence une brigade, (échelon dûment constitué de toute armée) et le groupement Ottenbacher, formé pour la circonstance. La composition initiale du Gpt Jesser, qui se voit rattacher des unités sédentaires, est détaillée dans le KTB, celle du Gpt Ottenbacher a fait l'objet, d'un état des unités et de

leur lieu de stationnement. Voir ci-après, texte complémentaire consacré à Georges Guingouin. Par ailleurs, l'attaque de Parsac, le 3 juillet, est antérieure à la nouvelle répartition des troupes à la date du 7 (page 39 du KTB) et il ne peut exister de lien avec Ottenbacher. A trop vouloir prouver... À noter aussi que le KTB fait mention de 3 morts et 4 blessés alors que les cérémonies commémoratives évoquent 30 tués ennemis. Différence plus que sensible que l'on retrouve parfois, hélas, dans d'autres formations. Précisons encore que dans les jours qui suivent, le plan d'opérations contre la Creuse, la Corrèze et la Haute Vienne, établi conjointement par les deux généraux, introduit un nouveau découpage : Jesser intervenant avec ses éléments mobiles sur la Creuse et la Corrèze, Ottenbacher en Haute Vienne, contre Guingouin.

3 - « *On savait au PC des FFI creusois, que des troupes allemandes remontaient du sud du département. On ignorait, le 15 juillet qu'elles roulaient vers Bourgneuf par la nationale 141 et des voies secondaires. On ignorait qu'il s'agissait de la puissante brigade (sic) de répression Jesser engagée depuis quelques jours contre les maquis de l'Ouest du département.* »

Ce voudrait être une méchante pierre dans le jardin des FFI et de leurs chefs (c'est à dire de tous ceux qui ne sont pas FTP.) Ce n'est qu'une grossière caricature de la réalité, en fait un vrai mensonge, car le sujet a été maintes fois abordé et Marc Parrotin ne peut ignorer la réalité les faits. En très bref :

- l'unité allemande au sud de Bourgneuf le 15 juillet, parfaitement détectée, n'appartient pas au Gpt Jesser mais au Gpt Ottenbacher, plus précisément au Btn du 19[°] SS Polizei Rgt, stationné à Limoges. Elle se prépare seulement à attaquer les maquis de Guingouin.

- L'ignorance attribuée à l'EM FFI (qui est alors à Murat) est là encore un vrai mensonge car la réalité est connue de tous ceux qui s'intéressent à la véritable l'histoire de la Résistance en Creuse. Rappelons seulement qu'à cette époque existait à Bourgneuf un service d'écoutes des communications téléphoniques allemandes, que la Creuse était en liaison téléphonique permanente avec ses voisins de Corrèze et, par leur canal, avec ceux du Puy de Dôme. A Murat furent reçus, début juillet 1944, 115 messages dont 95 entre le 9 et le 16 juillet. Nous en avons reproduit un certain nombre dans ce bulletin sous le titre « *Pour en finir avec le mensonge et la calomnie.* » Il ne s'agit ni d'opinions fruits de l'imagination, ni de déductions à posteriori, mais de documents authentiques, qui ont pu être conservés.

4 - A la Courtine, il n'eut pas, à notre connaissance, d'antenne du SR (ni de la Gestapo) relevant du KDR de Limoges, mais une unité stationnée au camp, vraisemblablement SS, ne relevant pas du MBF, mais de l'OBW, unité à laquelle appartenait le Lt Kohr. Il semble – nous employons le conditionnel car il reste un important travail de recherche à faire – que le général commandant cette troupe, trouvant sans doute que le responsable de l'EMP concerné, à l'époque celui de Limoges, qui était alors indépendant, (avant d'être rattaché à Clermont) ne faisait pas bien son travail, entreprit de « nettoyer le secteur. » Avec (ou sous le contrôle) du KDS ? Ce comportement n'est pas exceptionnel de la part d'une unité SS ; Lammerding Cdt la division SS Das Reich entreprit de même des opérations de répression qui normalement auraient dû relever du MBF. Par ailleurs, faire reposer l'ensemble des trois vagues d'arrestations sur les seules dénonciations d'une (voire deux) femmes qui... est manifestement une option pour le moins fragile.

5 – L'hommage à Victor Renaud est parfaitement logique et mérité, mais les conditions de son arrestation auraient pu justifier une mention pour les 7 morts de la 1^{ère} Cie Franche qui furent à l'origine de sa réaction et de son arrestation. Simple omission sans doute ?

6 - Le réseau Vildevelde ne figure pas sur la liste officielle des réseaux homologués (ni dans aucun autre document en notre possession.) Le réseau du Musée de l'homme a fait l'objet d'un ouvrage spécifique (2) avec mention du nom de ses membres initiaux, pour l'essentiel des scientifiques, d'autres intellectuels, notamment ceux qui étaient en charge du journal *Résistance* tels Claude Aveline, Jean Cassou, Marcel Abraham, Agnès Humbert, mais aussi des avocats, etc. Après l'arrestation, début 1941, des fondateurs, ceux qui restaient durent, pour des raisons évidentes, abandonner toute référence au Musée de l'Homme. En tout état de cause, Marcel Fleiser a droit au respect dû à tous les résistants morts en déportation. Ce qui n'autorise pas Marc Parrotin à affabuler sur de prétendus liens avec Rissat. Il n'y eut qu'un contact, manifestement peu apprécié. Pas de chance là encore, la personne qui reçut de Rissat mission de faire interdire toute nouvelle visite est toujours vivante. Curieusement, le portrait publié dans *Le temps du maquis*, est bien différent de la nouvelle vision de l'auteur: « un adjudant en disponibilité » (p. 125) puis : « Un commandant « parachuté » (au sens que l'on donne aujourd'hui aux hommes politiques candidats dans un secteur où ils n'ont pas d'attache) qui tente d'organiser les maquis des MUR en Creuse ; c'est un résistant sympathique mais qui se révèle imprudent dans ses comportements et dans ses propos. M. a bien fait de ne pas lui révéler l'existence de notre groupe. » (p. 198.)

7 – Miguel Lopez (dit Vidal) s'appelait en fait Vidal de Juana, ce que Marc Parrotin ne peut ignorer car il a publié, dans son ouvrage consacré aux *Immigrés dans la Résistance* une photo de sa sépulture au cimetière national de Chasseneuil, avec son nom véritable. Il reste une famille qui tient au respect de ce nom.

8 – Le Commissaire Artigues était l'officier de police judiciaire attaché aux unités de Vichy opérant contre les maquis, spécialement « communistes », en fait FTP. Ce qui lui permettait, via le réseau Ajax auquel il appartenait, d'informer les maquis menacés (inclus les FTP), quant il l'était lui-même au préalable (partiellement car il savait qu'une opération se préparait mais pas où, précisément.) L'opération de Nouvelours fut, selon Marc Parrotin, déclenchée sur dénonciation. Artigues fut-il informé au préalable d'une opération des GMR, sans précision de lieu évidemment ? Réussit-il ou non à informer ? L'information fut-elle mal transmise ou mal interprétée ? (Nouvelours n'était pas un maquis au sens usuel du terme.) Laisser entendre que son PV (rapport sur l'opération et non enquête préalable) fut à l'origine des condamnations par la Cour Martiale de la Milice est pour le moins une déduction osée. A chacun son qualificatif.

9 – Les frères Stein ne « quittèrent pas les FTP/légaux après l'écrasement du maquis FTP de la Bonnelle, le 17 mai 1944 », mais en mars. Pas de leur propre initiative mais sur expulsion. Pas seuls mais avec trois autres camarades, pour raisons « politiques. » Ce qui peut être jugé « discutable mais pas condamnable » dans la mesure où ils étaient à la charge de la communauté qui les avait accueillis. Ils partirent, sans moyens de subsistance et au risque pour certains d'être arrêtés comme

« réfractaires », dans une région qui leur était étrangère. Ce n'est qu'après un long périple qu'ils se retrouvèrent dans la région de Bourgneuf d'où ils furent dirigés sur Le Coux (Cne de Lépinas.) Ce qui est inadmissible, c'est leur récupération, après leur mort, et aujourd'hui encore.

10 – Les professeurs attentifs noteront aussi qu'il y eut en Creuse une Résistance avant la Résistance, c'est à dire avant la défaite et Vichy.

Que conclure ? Nous laissons à chacun le soin d'apprécier, selon sa conscience.

Quel sera l'avenir du Comité Creusois du Concours de la Résistance et de la Déportation en Creuse ? Bien difficile à imaginer. Dommage car il avait fait, comme nous l'avons rappelé, un excellent travail, apprécié bien au-delà de la Creuse. En complément des CDROM existants peut-être faudrait-il reconstituer les audiovisuels qui n'ont pas été numérisés, les transférer sur CD et les mettre à la disposition de l'Académie ?

Il reste bien peu de résistants et moins encore de déportés. Nul ne peut prétendre les relayer. Les élèves savent distinguer le vécu de l'« appris. » Nous gardons le souvenir d'une ou plusieurs classes qui certaine année avaient réussi à faire dire au colonel Kirsch ce que sa modestie avait tut jusqu'ici. D'une manière plus générale, chaque fois que le sujet porte sur la déportation, il y a toujours une attention particulière et il est fréquent que les élèves poussent Albert Marchand aux limites, voire au-delà des limites, de son émotion. Nous-mêmes qui pourtant avons l'habitude de l'entendre sommes toujours affectés par l'intensité de son vécu alors que l'écoute de textes ou documents lus ou entendus ne provoquent pas la même réaction. Ces prestations étaient une des justifications du concours.

(1) « *Le parti communiste des années sombres. 1938-1941. Sous la direction de J-P. Azéma, A. Prost, J-P Fouilloux. Seuil. 1986. Actes d'un colloque organisé par plusieurs centres de recherches, avec la participation d'historiens de toutes tendances. On notera qu'il est antérieur aux événements qui ont vu l'éclatement de l'URSS.*

(2) « *Le réseau du Musée de l'Homme. Martin Blumenson. Seuil. 1979.*

UNE CLASSE DU LYCEE DE LA SOUTERRAINE A AUSCHWITZ

C'était un projet d'Henri Wolf. Il s'est concrétisé quelques mois seulement après sa disparition. Depuis longtemps il souhaitait pouvoir emmener des jeunes à Auschwitz dans des charters régionaux, spécialement au départ de Limoges. Jusqu'ici, c'étaient surtout des professeurs qui faisaient le voyage. Nous avions toutefois, en 1996, avec son concours et l'aide matérielle du Conseil Général et du Conseil Régional, réussi à intégrer quelques lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation, dans un voyage de profs.

Le regroupement à Limoges d'élèves de divers collèges et lycées du Limousin est évidemment la meilleure solution pour justifier un charter au départ de l'aéroport de Bellegarde. C'est une classe de Première du lycée Raymond Loewy qui est partie avec son professeur d'histoire, Yves Guiet. Retour le soir même après la visite d'Auschwitz 1 et de Birkenau (Auschwitz 2.) Comme tous les visiteurs de ces camps, les élèves ont sans doute été marqués à jamais par la découverte de ces deux centres d'extermination des Juifs d'Europe, dans le cadre de « la solution finale. »



Au fond, à gauche, l'entrée de Birkenau. Les élèves durent affronter le froid et la neige. 2^{ème} à gauche, au 1^{er} rang, Garance Branca lauréate nationale (mention) du Concours de la Résistance et de la Déportation 2005



Les élèves de La Souterraine écoutent un ancien déporté devant les tables rappelant l'ampleur du génocide. Photos obligeamment communiquées par le professeur Yves Guiet.

La visite de Birkenau (Auschwitz II) a été suivie de celle d'Auschwitz 1 dont certains bâtiments sont en cours de rénovation, et de son musée. En guise de conclusion ce propos du professeur : « Ce voyage est un moyen incomparable pour engager la réflexion sur le rapport entre mémoire et histoire. »

NOTRE BULLETIN. AU SERVICE DE L'HISTOIRE

Le présent numéro est le 40^{ème} d'une série qui compte désormais 642 pages au format A4 (pour les initiés en corps 9 ou 10), soit l'équivalent de deux ouvrages d'au moins 600 pages chacun, au format courant. Les recherches sur l'histoire de la Creuse (1) entre juin 40 et mai 45 n'en sont pas terminées pour autant.

Nombre de lecteurs attendent un livre, un « vrai livre », avec une belle couverture, un objet de collection, que l'on peut mettre dans une bibliothèque. Pour sa réalisation, « Y à qu'à » est évidemment la solution miracle.

Tel n'était pas l'objectif de celles et ceux, hélas bien peu nombreux désormais, qui ont été à l'origine des recherches. Ils s'étaient fixé une mission plus ambitieuse, trop peut-être : faire de l'histoire, seulement de l'histoire, dans le respect des règles et de l'éthique de la discipline. Deux solutions ont été récemment envisagées pour accélérer la sortie d'un premier ouvrage :

- Trois tomes au lieu de deux, le premier étant déjà très avancé,
- Un ouvrage « de synthèse » en attendant les deux volumes prévus.

Ni l'une ni l'autre n'est pleinement satisfaisante.

La recherche obéit rarement à la volonté du chercheur. Elle évolue avec le temps et en fonction des opportunités. Elle ne respecte pas toujours les impératifs de la chronologie : nous avons beaucoup de textes finalisés ou quasi-finalisés sur le second tome mais il nous faut compléter divers dossiers du premier.

Il peut nous arriver de passer beaucoup de temps, sans succès, sur un sujet et de recevoir le document essentiel, tant recherché, quant on ne l'attendait plus. L'histoire est école de patience et d'humilité mais, fort heureusement, la chance récompense parfois la persévérance. A titre d'exemple : la composition du Groupement Ottenbacher, précédemment évoquée.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE « HISTORIQUE »

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises les phases successives de la recherche historique sur la Résistance et le nombre considérable d'ouvrages publiés à ce jour (sans doute plus de 3 000.)

Hors travaux présentés par des historiens, souvent universitaires, il existe divers types d'ouvrages à prétention historique, nés en général dans l'immédiate après-guerre. Ce sont le plus souvent des récits, des témoignages. Beaucoup, même s'ils ne respectent pas les règles qu'impose la recherche historique sont des « pages d'histoire », des sources utiles pour les historiens. D'autres par contre dérapent, pas toujours innocemment, vers le « nombrilisme » (le culte du moi) ou l'hagiographie (la mise en relief d'un groupe, d'une unité, d'une organisation, etc.), en oubliant ou en méprisant les autres. Il en est aussi hélas, qui associent les trois dérives : le « moi », l'hagiographie et le mépris des autres, privilégient les opinions par rapport aux faits et, par voie de conséquences, font rarement mention des sources, surtout lorsqu'elles pourraient altérer les mérites que s'attribue l'auteur. (2)

Il est aussi, hélas, des ouvrages à vocation essentiellement « alimentaire » dont l'objectif est de « faire des sous. » Parfois d'initiative éditeur, parfois d'initiative auteur, souvent d'intérêt commun. On fait une « série » d'ouvrages de présentation identique, en général très soignée, (pour la bibliothèque) si possible avec beaucoup d'illustrations, en recourant pour le texte à la compilation de travaux existants. « Ça » satisfait le lecteur peu averti et « ça » se vend bien. Autre formule, très à la mode : le livre mémorial. Toute mention du nom d'une personne peut justifier l'achat par elle, à défaut son ou ses descendants, voire ses amis ou relations, et garantit des tirages importants donc très rémunérateurs. Simple exemple récent : nous avons cru devoir attirer l'attention d'un auteur régional que nous considérons jusqu'ici comme sérieux, sur des mentions concernant la Creuse, et à notre connaissance erronées. Réaction « agressive » par téléphone, (en résumé) : « Je suis sûr de mes informations... D'ailleurs mon livre se vend bien et c'est l'essentiel. »

Il faut aussi évoquer les ouvrages du type « document officiel. » Ce sont souvent des ouvrages d'éditeurs, publiés sous « patronage officiel. » Il suffit de s'assurer la « bienveillante attention » de personnalités ou présidents d'associations dont le nom figurera en rubrique remerciements, d'obtenir si possible une préface, au moins ministérielle, et de s'assurer le concours d'historiens, authentiques ou prétendus tels, qui se chargeront de « synthèses », agrémentées de photos, en

fait de textes empruntés à des ouvrages multiples et divers, présentés, avec mention d'origine comme l'impose le respect de la loi. L'ensemble n'est pas toujours inintéressant, quand la compilation est correcte et pratiquée sur des travaux sérieux. Pour accroître l'intérêt, donc la vente, il est possible de réaliser des « éditions régionales » en ajoutant un « cahier spécial » conçu selon le même principe. Avec toutefois deux gros problèmes dont nul ne se préoccupe :

- les structures de la Résistance (qui étaient les mêmes que celles de Vichy et des Allemands) ne correspondent pas toujours avec les régions d'aujourd'hui (3)

- les compléments régionaux ou départementaux souffrent parfois d'une approche peu fiable de l'histoire.

Il est d'autres formes d'ouvrages à caractère « officiel » ou présentés comme tels. Ceux par exemple qui naissent d'initiatives « officielles », commémorations, expositions, colloques d'opportunité (à ne pas confondre avec les colloques de chercheurs et/ou universitaires), etc. Ils peuvent bénéficier ou non d'aides publiques mais se passent rarement d'une ou plusieurs préface officielle. Ce qui confère notoriété à l'ouvrage et compétence (?) au préfacier. (4)

Toutes ces dérives ne seraient pas très graves si les lecteurs avaient, dans leur majorité, un minimum de culture historique (par exemple celle que l'on impose aux candidats au bac), s'ils étaient en état de distinguer le vrai du faux et si les médias ne se croyaient pas obligés de commenter ce qui se dit ou s'écrit sans avoir la maîtrise du sujet, (5) voire de fabriquer une nouvelle « histoire. »

Pour mémoire, Il est aussi, des ouvrages fort connus, qui ont eu des tirages considérables, issus d'un travail de recherche important mais parfois discuté par les historiens universitaires, dans leur méthodologie et leur formulation des faits, voire une vision jugée quelque peu tendancieuse, mais qui, moins ardues que des ouvrages universitaires plaisent à un nombreux public. (6) Ils en est aussi qui savent attirer des lecteurs par des titres et sujets accrocheurs, tels les sujets dramatiques (7), ceux qui évoquent des affaires « secrètes » ou « mystérieuses », lesquelles font « saliver » sur les exploits d'attirants espions ou accortes espionnes, voire les relations sublimées entre deux personnes. (8)

Il faudrait aussi parler des libertés prises par le cinéma avec l'histoire.

(1) *Inclus l'histoire de la Résistance en Creuse. Il ne faut pas oublier que la Résistance s'est développée dans un certain contexte historique : la défaite avec ses prisonniers, la fin de la République et le régime de Vichy, mais aussi géographique, économique, sociologique, sans oublier que le STO fut le pourvoyeur des maquis.*

(2) *Exemple type pour la Creuse : « Le temps du maquis. » Marc Parrotin. 1ère édition 1981 2ème 1984 (Verso.) L'auteur ne consacre, modestement, qu'un tiers de la pagination (environ 220 pages) à sa personne, fait l'apologie du parti communiste et celle, souvent justifiée des FTP, mais critique abondamment, souvent au mépris de la vérité, les autres formations et leurs chefs. La liste initiale des morts de la Creuse (au combat ou en déportation) en général appréciée comme travail personnel, est pour l'essentiel, la liste du COSOR (Comité des Œuvres sociales de la Résistance) communiquée alors par Mme Lacouque, mais l'auteur a négligé d'en mentionner la source. Simple omission évidemment. D'une manière générale, ce qui distingue un travail d'histoire d'une littérature prétendue historique, c'est d'abord l'absence de mention des sources.*

(3) *Il importe, pour la TV régionale, d'ajouter un autre critère. L'espace de diffusion, lequel ne correspond souvent ni aux régions d'hier, ni à celles d'aujourd'hui.*

(4) *Voir N°39, page 7. L'histoire fait rarement bon ménage avec la politique. (Vote récent de l'Assemblée nationale.) Nous pourrions aussi rappeler, pour la Creuse, certain rassemblement, en 1985, d'ex-enfants juifs à l'initiative, louable en soi, d'un élu, au demeurant sympathique, mais qui, ne connaissant personnellement pas l'histoire de ces ex-enfants, avait commis l'imprudence de faire confiance à un « éminent historien », lequel hélas, ne maîtrisait pas davantage le sujet. Ce qui aboutit à l'apposition, à Crocq, d'une plaque en hommage à l'OSE, sur un immeuble qui avait bien abrité des enfants juifs, mais relevant d'une autre organisation. Ce dont bien peu de monde s'était aperçu jusqu'à la publication, par Serge Klarsfeld, du « Journal de Louis Aron » directeur de l'association en charge des enfants de Crocq !!! Plus tard il y eut aussi, hélas, Chabannes et le PEP.*

(4) *La presse régionale évoquait, chaque année à l'occasion des cérémonies commémoratives du 8 juin 1944 à La Souterraine (modification de programme en 2005) la répression de la Das Reich, alors que celle-ci était encore aux environs de Cahors. L'auteur de l'erreur initiale a, depuis un certain nombre d'années déjà, corrigé son erreur et précisé qu'il ne s'agissait pas de la Das Reich mais d'un élément du 19^{ème} SS Polizei Regiment, venant de Limoges. La Das Reich « ça fait plus sérieux. » Quelle différence ? Il faut demander aux habitants d'Argenton sur Creuse qui, le lendemain, ont eu affaire à une compagnie de la Das Reich : 67 morts. Nous avons de même trouvé, il y a quelques années seulement, dans un autre journal régional, sous la plume, précisait la rédaction, d'un « historien de la Résistance » (un autre) la présence de cette même division Das Reich, le 9 Aubusson, où elle n'est pas davantage venue. En la circonstance l'auteur de l'erreur initiale ne l'a pas, à notre connaissance corrigée, et le second « historien » s'est contenté de la confirmer. (Les Allemands ayant opéré à Aubusson venaient de Clermont-Ferrand et n'étaient pas des SS.) Par contre c'est bien la 9^{ème} Cie du 3^{ème} Bataillon du Régiment Der Führer de la 2^{ème} DB SS qui porte la responsabilité du massacre de Combeauvert, ce qui laisse supposer que si elle était intervenue à Aubusson... Moralité : mieux vaut vérifier ses sources.*

(5) *Cas précédemment évoqué de certaines émissions de FR 3 Limousin-Poitou Charente dont le présentateur et sans doute son ou ses « conseiller historique », ignorent les structures régionales de l'époque et croient pouvoir les faire coïncider avec la zone de diffusion actuelle de la station.*

(6) *Voir « Le syndrome de Vichy. » Henri Rouso. Seuil. 1990.*

(7) *Il existe au moins une trentaine d'ouvrages sur Oradour.*

(8) *La vie privée de Jean Moulin.*

QUELLE HISTOIRE DE LA CREUSE ENTRE 1940 ET 1945 ?

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises les différentes phases de la recherche historique. Nous n'y reviendrons pas mais il nous faut sans cesse rappeler que la Creuse n'a jamais été « le nombril du monde », qu'elle était en France et par conséquent n'a pas échappé aux directives du régime de Vichy, aux contraintes de la collaboration et, à partir du 11 novembre 1942 à l'occupation, étant rappelé que celle-ci fut relativement modeste.

L'histoire n'est pas seulement un apprentissage scolaire obligatoire, figurant aux programmes du Brevet puis du Bac, un ensemble de connaissances que l'on s'efforce d'oublier les examens passés, voire un hobby pour spécialistes (comme la philatélie ou les échecs.) C'est un élément de culture pour les citoyens d'aujourd'hui et la période objet de nos recherches apporte un éclairage utile pour la compréhension de faits douloureux relativement proches. Ils se sont déroulés il y a

seulement une soixantaine d'années, et il reste encore des acteurs et témoins.

Le précédent numéro nous a valu des appréciations réconfortantes et des encouragements à poursuivre nos recherches, même si parfois elles dérangent quelques « bonnes » consciences.

Il est trop facile aujourd'hui d'accuser Hitler de tous les malheurs de la France, en ignorant l'inconscience et l'incompétence, les erreurs et les fautes de nos responsables politiques de l'entre-deux guerres : 49 gouvernements en vingt ans, des politiques militaires et étrangères incompatibles entre elles, ce qui était parfaitement connu mais n'a guère suscité de réaction, de même que les déficiences de notre armée, et le manque de courage, en 1936, face au culot de Hitler et à son mépris des conventions internationales. Nous qui sommes les derniers survivants de cette époque, pouvons affirmer que nos pères et grands-pères (les femmes ne votaient pas encore) ont prioritairement voté pour nous protéger de ce qu'ils avaient connu. Nous pouvons aussi évoquer leurs réactions face aux dérives parlementaires et face à la défaite. (1)

Il est de même trop facile de se plaindre des méfaits du régime de Vichy en oubliant qu'il naquit du vote de l'assemblée nationale, le 10 juillet 1940, laquelle décida de la disparition de la République. Nous pouvons affirmer, ce qui n'est guère discuté aujourd'hui, qu'il n'y eut pas alors 40 millions de pétainistes en France. Nous pouvons de même confirmer le propos de Jean Michaud constatant une résistance creusoise relativement tardive (hors premières réactions des communistes au gouvernement de Vichy) : « Pour donner le signal de la Résistance et manifester de la sympathie pour l'Angleterre et la France Libre, les Creusois ne peuvent compter sur aucun de leurs parlementaires et conseillers généraux. » (Il évoque toutefois le cas du sénateur Chambonnet, qui avait voté les pleins pouvoirs à Pétain mais se reprit très vite.) (2) Ce ne sont pas là opinions et moins encore vision politique, mais faits établis par l'histoire.

Nous avons aussi évoqué l'attitude des populations allemandes vis à vis des camps de concentration, analysée par un historien allemand et rappelé qu'il y avait eu des camps en France, ce dont bien peu s'étaient alors émus, que les 76 000 Juifs déportés de France et dans leur quasi-totalité exterminés, avaient été livrés, enfants inclus, par le gouvernement français issu du vote de l'assemblée nationale, le 10 juillet 1940. Là encore il est un peu trop facile de se donner bonne conscience. Ce sont bien les Allemands qui les ont tués mais ils n'auraient pas pu le faire si le gouvernement français d'alors ne les avait pas fait arrêter et livrer.

Nous avons aussi évoqué le STO, Service du Travail Obligatoire. C'est un sujet complexe et souvent douloureux à titre individuel, sur lequel nous revenons ci-après. Nous avons cité les chiffres donnés par l'historien Jean-Pierre Azéma lors d'un colloque consacré au sujet. Si nous excluons les prisonniers dont le sort relevait de conventions internationales (obligation de travailler, hors usines d'armement) il reste 300 000 volontaires, 650 000 travailleurs en Allemagne et 750 000 en France, dans l'organisation Todt et les usines « S Betrieb » soit au total (hors prisonniers) 1 700 000 français ayant travaillé, le plus souvent sous la contrainte, pour l'Allemagne.

Nous verrons ci-après que chaque cas est particulier : certains sont partis pour raisons économiques, d'autres

par simple obéissance, sans toujours réfléchir aux conséquences, certains malgré eux, contraints et forcés, parfois pour protéger un proche, etc. Il n'en reste pas moins vrai que 1 700.000 français ont plus ou moins, volontairement ou non, participé à l'effort de guerre allemand, (parfois en tentant de le saboter), pour remplacer des travailleurs allemands mobilisés qui combattaient contre nos alliés et pour notre libération. « Pour nous protéger du communisme disait la propagande de Vichy. »

Là aussi, il est parfois facile de se donner bonne conscience en évoquant la contrainte. Même compte tenu, des impératifs personnels et familiaux (le réfractaire était un hors la loi privé de pièces d'identité et de travail, donc de ressources, en fait souvent de moyens d'existence, pour lui et pour sa famille) il y eut participation à l'effort de guerre Allemand. Il ne s'agit pas ici de juger mais d'exprimer des réalités qui relèvent de l'histoire. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'en France, de très nombreux français ont travaillé, hors STO, directement ou indirectement pour les Allemands, le plus souvent par nécessité économique et là encore il ne faut pas confondre les conséquences et les causes : la guerre, la défaite, le régime et ses perversions.

Nous avons aussi fait le constat que le régime de Vichy (qui a relayé la République défunte) n'a pu exister que parce que les courroies de transmission mises en place par la République, ont accepté de servir le nouveau régime. Souvent sans se poser de question, la routine, l'obligation d'obéissance occultant le devoir de conscience. Là encore il existe des considérations individuelles, surtout au niveau des exécutants de base, qui peuvent être des alibis acceptables (la crainte de sanctions, la nécessité de faire vivre sa famille, etc.) mais il en va différemment pour les cadres d'un certain niveau. (3) Le refus individuel était facile à sanctionner, mais que se serait-il passé en cas de refus collectif ?

Nous avons vu précédemment que Pétain avait initialement respecté la séparation des pouvoirs et ne s'était pas octroyé autorité sur le pouvoir judiciaire, indépendant en République. Les magistrats n'en ont pas profité pour affirmer cette indépendance et se sont inclinés, un peu plus tard, par le biais du serment, certains, parmi les plus hauts dignitaires, sombrant parfois dans la veulerie, par ambition ou intérêt. Là aussi on s'est souvent donné bonne conscience en évoquant la légitimité (discutable surtout pour des juristes) accordée à Pétain par l'assemblée nationale, le 10 juillet, et il a fallu attendre bien longtemps pour que quelques successeurs se penchent, avec les méthodes et les outils de l'histoire, sur les dérives de la Justice sous Vichy.

La défaillance des « courroies de transmission du pouvoir » ne fut toutefois pas toujours aussi générale que le laissent entendre certains ouvrages. Il y eut très tôt des exceptions, en fonction du courage et au nom de la conscience. Il faut aussi constater, que beaucoup de fonctionnaires de tous niveaux évoluèrent, plus ou moins tôt (ou tard), avec le temps, comme une grande partie de la population. Il y eut le NAP mais l'efficacité de la structure fut, comme celle de toutes les structures, au niveau ce que valaient les hommes qui en eurent la charge. En Creuse comme ailleurs, mais dans le département le meilleur s'imposa au moins bon. C'est une des spécificités qu'il importe de bien dégager, un sujet difficile et mal connu que nous avons déjà abordé mais il reste encore beaucoup à faire.

L'histoire de la période bénéficie du recul du temps, ce qui lui permet aussi de prendre de la hauteur et lorsque nécessaire de s'imposer face à la mémoire. La 3^{ème} République a manifestement failli à sa mission, entre les deux guerres. Faillite des citoyens ou faillite des élus ? Dysfonctionnement de la démocratie ? Que penser aujourd'hui, de ces représentants du peuple, prétendus élites de la nation, qui ont sacrifié la République dont ils étaient issus, et se sont pour la plupart réfugiés ensuite dans l'expectative ? Avant de solliciter et souvent d'obtenir de nouvelles responsabilités. Que se passerait-il demain en cas de difficultés importantes ?

« **La République est une certaine forme de probité** » a écrit l'historien Pierre Chaunu. Probité matérielle ? Probité intellectuelle ? Les deux ? On a aujourd'hui quelque peu tendance à oublier les opinions et réactions des citoyens à la veille de la guerre face aux « affaires », aux dérives du système parlementaire, spécialement à l'instabilité gouvernementale, à son inconscience face aux menaces de guerre, puis à la défaite. Il est de bon ton ne pas trop en parler, voire d'avancer des justifications, telles l'esprit critique bien connu des Français, leur tendance à toujours vouloir trouver des responsables quand les choses vont mal. (4) Il n'y avait à l'époque guère de sondages mais ceux qui ont existé montrent que les citoyens étaient plus lucides que leurs élus.

Vichy voulait créer « une France nouvelle qui aurait toute sa place dans l'Europe nouvelle » celle de Hitler. (5) Il s'est vite déconsidéré et a fini dans la servitude. Plus encore que sous la République défunte, l'inconscience et l'incompétence des hommes du régime, leurs lamentables erreurs de jugement, ont conduit certains à rendre compte de leurs actes devant la justice des hommes et ce qui est plus grave encore devant l'Histoire.

« **Ce n'est pas en cachant la honte d'un pays qu'on en sauve l'honneur** » a écrit Vercors. La formule s'applique aux jours sombres qui ont précédé la défaite de 1940 et plus encore à ceux de la période de Vichy, laquelle était née, ne l'oublions pas, le 10 juillet du vote de la majorité des membres l'Assemblée nationale.

L'histoire la Résistance n'a pas vocation à en seulement souligner les mérites en oubliant les faiblesses. Elle doit s'écrire avec la nécessaire indépendance d'esprit, la rigueur méthodologique, le souci du réel, du contexte, en évitant les superlatifs et diminutifs de circonstance. Elle n'est ni un recueil de faits divers ni l'expression d'opinions préétablies, ni culte du moi, ni apologie sélective, ni hagiographie.

La Résistance s'est développée progressivement, en fonction de la révolte des consciences mais aussi de l'émergence d'hommes nouveaux au sein de structures nouvelles, car les anciennes s'étaient disqualifiées. L'action initiale visait à la fois le régime de Vichy et l'occupant mais aussi l'assistance à ceux qui poursuivaient la lutte, spécialement les Français libres. Les Creusois ont quelque peu tendance à oublier l'occupation, très contraignante, dès la signature de l'Armistice, des deux tiers de la France et, après le 11 novembre 1942, la modeste présence allemande dans leur département, mais aussi la faim, dont ils n'ont guère souffert, de ceux des villes et des régions de monoculture. Leur activité dans les réseaux et mouvements fut relativement tardive (hors PC.) Il ont droit à la juste appréciation de leurs activités résistantes mais il leur faut aussi faire preuve d'humilité, accepter une juste estimation de leurs mérites.

Le temps du combat venu, il est important de ne pas oublier que pour affronter l'adversaire il fallait des armes et que ces armes ne pouvaient avoir que deux origines : le SOE (britannique) qui a surtout armé les FTP, et les services français de Londres, qui ont surtout armé les autres. Du volume de ces armes dépendait les capacités militaires des uns et des autres. Il y eut au lendemain de la Libération beaucoup de compagnies et de bataillons dont le nombre, les effectifs et les exploits ne peuvent éblouir que ceux qui ne connaissent pas la quantité, l'affectation des armes reçues et la date de leur parachutage. Ce qui n'enlève rien aux mérites de la Résistance creusoise mais ne l'autorise pas à les gonfler au-delà du raisonnable.

Il faut aussi admettre que l'histoire de la Résistance, en Creuse comme ailleurs, ne peut pas ignorer l'adversaire, ses objectifs et ses moyens, son implantation, ses effectifs et son organisation, ce qui implique un minimum de connaissance de ses archives essentielles. On ne commente pas un match de football ou de rugby en faisant abstraction de l'adversaire.

Vingt années de recherche collective nous ont appris l'humilité mais aussi à distinguer, autant que faire se peut, le vrai du faux, l'important du négligeable. Nous avons évoqué récemment nos sources, les documents et les archives existantes, officielles et privées, rassemblées au fil du temps, le cheminement d'une recherche, tel ou tel point précis. Nous le ferons à nouveau.

(1) *Sur ce sujet on reliera avec intérêt « L'Étrange défaite » ouvrage écrit par Marc Bloch, dans sa maison creusoise, au lendemain de la défaite. Réédition Gallimard, Folio. 1990. Lire (relire) aussi, dans sa première partie : « Vichy avant Vichy », qui traite des années 30, « L'opinion française sous Vichy. » Pierre Laborie. Seuil. 1990.*

(2) « 1940-1944 Quelques aspects de l'histoire de la Creuse. » Communication à un colloque. Rodez. 1995.

(3) *En illustration, ce texte extrait du livre « Résister » de Jacques Baumel : « J'avais rencontré ce genre si commun de hauts fonctionnaires dont la sympathie s'arrêtait aux principes et qui se montraient d'une prudence de Sioux dès que j'abordais les questions pratiques. Tout devenait alors très compliqué, et j'écoutais ces hommes développer leur stratégie de survie personnelle, laquelle se résumait toujours à la même équation : nous donner assez de gages pour se sentir couverts en cas de retournement de la situation politique, sans en donner suffisamment pour prendre le moindre risque avec le régime actuel. » En Creuse et plus tardivement, François racontait parfois, en mimant les attitudes, des comportements semblables, qui ne concernaient pas seulement des fonctionnaires : « Mon cher ami, vous le savez, je suis de tout cœur avec vous, mais comprenez-moi, dans ma situation... » Voir les ouvrages de Marc-Olivier Baruch : « Servir l'Etat Français. » Fayard. 1997. « Une poignée de misérables. » Fayard. 2003. Aussi les ouvrages traitant de la Justice (que nous avons évoqués dans les N°36 et 37.*

(4) *Par exemple : « La 5^{ème} colonne » évoquée lors de la défaite en est une illustration.*

(5) *Voir ci-après le discours de Laval.*

LE SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE : STO (SUITE)

Nos recherches sur la Creuse, se poursuivent mais il reste encore beaucoup de travail à faire. En complément des lois et décrets il existe, en raison de la multiplicité des situations prises en compte au fil du temps, un très grand nombre de textes à caractère décisionnaire, au moins une centaine. Ci-après, nous nous attachons à la présentation de quelques documents qui permettent d'éclairer le sujet, notamment d'apprécier le niveau de servilité du régime de Vichy et de Laval en particulier. :

- Discours radiodiffusé de Laval le 20 octobre 1942, repris dans son intégralité en première page des quotidiens du 21, d'évidence sur ordre car précédé de la mention : « Vichy. 20 octobre. Voici... »

- Lettre de Laval aux maires, en date du 13 juillet 1943, concernant l'« amnistie » accordée aux « insoumis. » Nous savons qu'elle faisait suite à des textes très répressifs, incluant les familles, qui n'avaient guère eu d'effet.

- Dossier particulier d'un fonctionnaire. (Les fonctionnaires avaient un statut particulier vis à vis du STO.)

- Images de propagande (reproduction d'affiches.)

Il ne faut pas oublier que le STO concerna beaucoup de familles françaises, (enfants nés après la fin de la première guerre mondiale, pour la plupart fils d'anciens combattants). Leur sort fut, après celui des prisonniers de 39-40, l'une des grandes préoccupations de la nation à la différence près que les prisonniers, (Pétain les considérait comme « ses enfants ») furent l'objet d'une constante sollicitude du pouvoir, tandis que les STO en furent seulement les victimes directes. Étant toutefois précisé que celui qui est encore chef de l'État, n'évoque, à notre connaissance,

dans aucun de ses discours postérieurs au retour de Laval (16 avril 1942), ni pour critiquer, ni pour s'attendrir sur le sort, ceux que l'on appelle alors « déportés du travail. »

Il faut aussi ne pas oublier que l'Église catholique encourage les départs et dote ceux qui partent en Allemagne d'aumôniers. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons.

L'APPEL DE LAVAL AUX OUVRIERS FRANÇAIS (CI-APRES)

Le sur-titre « La Relève et le recrutement de la main d'œuvre » ne fait pas mention de la destination, sans doute parce que ce n'est pas la première intervention de Laval au profit de « La Relève » (des prisonniers) mais son discours est très clair sur le sujet. Nous avons par contre constaté, dans le précédent bulletin, que les textes fondateurs du STO (Loi du 4 septembre 1942 et loi du 16 février 1943), ne font pas état de la destination assignée.

LE COURRIER DU CENTRE

DIRECTION ET REDACTION
18, rue Turgot, LIMOGES
G. G. Limoges 163-10 TEL. 34-74 et 34-75

1^{er} QUOTIDIEN REGIONAL 1^{er} MERCREDI 21 OCTOBRE 1942
90^e ANNEE. — N° 253

La publicité est reçue aux bureaux du journal et à l'Agence Havas.

La Relève et le recrutement de la main-d'œuvre

LE PRESIDENT LAVAL ADRESSE UN APPEL PRESSANT AUX OUVRIERS FRANÇAIS

Vichy, 20 octobre.

Voici le texte de la déclaration du président Laval, chef du Gouvernement, qui a été radiodiffusée ce soir, à 20 heures :

Ouvriers français,

Quand je vous ai demandé, il y a quelques mois d'aller travailler en Allemagne, je ne me suis pas soucié de savoir si mes paroles heurtaient la sensibilité de certains d'entre vous. Je n'ai pensé qu'à l'intérêt supérieur de notre pays.

D'autres nous ont lancés dans la guerre et, par un paradoxe fréquent dans la vie des peuples, ceux qui portent ainsi la responsabilité de nos malheurs sont aujourd'hui les adversaires les plus obstinés de la seule politique qui peut assurer le salut de notre pays, et me permettre d'obtenir la paix la meilleure possible. C'est pourquoi je viens renouveler devant vous, d'une manière plus

à croiront à n'importe quoi pourvu qu'ils puissent vivre encore jusqu'au moment du règlement définitif dans cette espèce de quiétude trompeuse.

Chef du gouvernement, je ne peux m'abandonner à des illusions dangereuses et je dois vous rappeler cette parole du Maréchal : « Aujourd'hui que la France est en proie au malheur véritable, il n'y a plus de place pour les mensonges et les chimères. »

Le rôle du gouvernement est d'aider les Français par une action constante, uniquement inspirée de la passion du bien public.

L'intérêt de la France exige une politique d'entente avec l'Allemagne

avec tous ceux qui combattent à ses côtés, elle le contient et l'empêche de déferler sur l'Europe. J'ai la certitude, et ne doutez pas une seconde que je n'exprime la vérité, que, si l'Allemagne était battue, les Soviets feraient demain la loi en Europe. C'en serait fini de l'indépendance et du patriotisme des nations. C'en serait fini, aussi, de cette politique humaine, généreuse, et un peu vraie socialisme qui, sur les ruines d'un capitalisme qui a abusé de sa puissance, s'imposera demain à l'Europe tout en respectant les génies propres de chaque peuple.

S'unir et obéir

Si vous l'avez compris, vous comprendrez aussi pourquoi il faut que je dirige la politique de la France de telle façon que la France ne soit pas la victime de la victoire de l'Allemagne, et

sonniers ; par lui ont été levées certaines mesures de rigueur dont ils étaient les victimes à la suite d'un événement indépendant de notre volonté.

Pour ma part, je n'ai jamais pu me résigner à ce que 1.200.000 de nos prisonniers depuis deux ans, n'attendent que de la fin de la guerre la fin de leurs épreuves.

J'ai donc demandé, et j'ai obtenu, que des libérations suivent les enrôlements volontaires pour l'Allemagne. De part et d'autre, les engagements ont été tenus. Des travailleurs sont partis et, grâce à eux des prisonniers nous ont été rendus.

Et voici que, depuis hier, le climat des espoirs s'est agrandi dans les familles et dans les camps. J'ai été informé par le gouvernement allemand que si les engagements que j'ai pris en vo-

main, montera vers vous, si vous remplissez votre devoir.

Je fais appel à votre raison et à votre discipline

D'une manière aussi pressante, je fais appel à votre raison et à votre discipline.

D'autres, en 1939, par millions, ont reçu l'ordre de partir : on ne leur a pas laissé le loisir de le discuter cet ordre. Ils l'ont exécuté. Ils sont partis. Pourquoi discuteriez-vous aujourd'hui l'appel que vous adresse le gouvernement ?

Vous qui, pendant la guerre, étiez à la place que les règlements vous assignaient comme affectés spéciaux, laisserez-vous sans espoir ceux qui, pour avoir accompli simplement et dignement un devoir plus difficile, se

La chronologie est très importante en histoire. On notera donc que le 21 octobre 1942 se situe après les accords Bousquet-Oberg du 2 juillet, entérinés par Laval et Pétain, et les rafles de Juifs qui en découlent, en ZO puis en ZNO (26 août en Creuse), après la victoire d'El Alamein, en Afrique (3 octobre) mais aussi, au début de la bataille de Stalingrad dont il n'est pas encore possible de prévoir le sort, et avant le débarquement américain en Afrique du Nord (8 nov. 1942) suivi de l'occupation de la zone sud.

Le début du recrutement de main d'œuvre au profit de l'Allemagne que Laval, le 16 juin, baptisera « La Relève »,

après avoir négocié le retour de un prisonnier contre le départ de trois ouvriers spécialisés, se situe au cours de ce que les historiens appellent la phase « Sauckel 1 », laquelle se développe à partir de 15 mai 1942. Pour mémoire, le Gauleiter Sauckel a été nommé en mars par Hitler « Plénipotentiaire général à la main d'œuvre », avec mission de remplacer les ouvriers allemands mobilisés, de plus en plus nombreux compte tenu des pertes et des besoins nouveaux auxquels doit faire face la Wehrmacht sur le front de l'Est, par des ouvriers « prélevés » dans les pays occupés. La première demande (exigence) faite à la France, porte sur 250 000

ouvriers dont 150 000 spécialisés, à satisfaire avant la fin de l'année. La phase « Sauckel 2 » porte sur 200 000, à satisfaire avant le 31 mars 1943. Elle justifie la loi du 16 février 43 et la « mobilisation » des classes 40-41-42. La phase 3 sur portera sur 220 000, etc.

C'est parce que la Relève ne connaît pas le succès escompté que Laval lance son appel du 20 octobre 1942, ci-dessus. Il faudra cependant avoir recours aux « volontaires désignés » pour satisfaire, dans les délais imposés, l'exigence de Sauckel. Entre temps a été préparée et promulguée la loi du 4 septembre 1942, publiée au JO du 13, « relative à l'utilisation et à l'orientation de la main d'œuvre. » Elle ne porte pas moins de 17 signatures, inclus celles du Chef de l'État et du chef du gouvernement (Laval.)

La reproduction du discours du 20/10/42 étant par nécessité, partielle et réduite, donc peu lisible hors sous-titres, nous en extrayons ci-après l'essentiel.

« Le 22 juin, je vous disais : Il faut que les ouvriers de France répondent à mon appel. ... La France ne peut pas rester passive devant l'immensité des sacrifices que l'Allemagne consent pour édifier une Europe dans laquelle nous devons prendre notre place... (spn)



L'intérêt supérieur de la France exige que nous fassions une politique d'entente avec l'Allemagne... (spn) Les événements qui se déroulent dans le monde ont une signification claire : l'Allemagne s'est dressée contre le bolchevisme avec tous ceux qui combattent à ses côtés. Elle le contient et l'empêche de déferler sur l'Europe.... Si l'Allemagne était battue les soviets feraient demain la loi en Europe. C'en serait fini de l'indépendance et du patriotisme des nations...

Les accords qui ont été conclu entre le gouvernement français et les autorités occupantes tiennent compte des possibilités de notre pays. Le gouvernement français a pris ses responsabilités ; devant une situation difficile, il a tout fait pour la régler avec le maximum d'équité et il est résolu à ne pas tolérer les résistances individuelles ou concertées de patrons ou d'ouvriers qui, au mépris de l'intérêt national, resteraient sourds à l'appel que je leur adresse...

Et voici que, depuis hier le champ des espoirs s'est agrandi dans les familles et dans les camps.



J'ai été. informé par le gouvernement allemand que si les engagements que j'ai pris sont tenus, si un peu plus de 100 000 spécialistes consentent encore à s'expatrier les femmes de prisonniers pourront [vivre] auprès d'eux... Pensez aux enfants qui n'ont pas revu leurs pères depuis plusieurs années, pensez surtout aux femmes de prisonniers qui vont vivre une grande espérance. »

Vous pouvez
LE
REJOINDRE EN ALLEMAGNE

EPOUSES ou COMPAGNES, qui désirez rejoindre en ALLEMAGNE votre prisonnier vous êtes autorisées à souscrire dans n'importe quel bureau de placement allemand un contrat spécial de travail dit "Contrat d'Épouse".

DURÉE DU CONTRAT : Un an minimum

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- 1°) Les conditions générales du contrat sont les mêmes que pour les ouvriers civils français en ALLEMAGNE;
- 2°) Sur le formulaire spécial qui lui est délivré pour la signature de son contrat d'embauche, la femme donne son nom et son adresse, indique sa profession, le ou les métiers antérieurement exercés;
- 3°) Le départ de la femme de prisonnier a lieu suivant le processus habituel, en observant les mêmes formalités, y compris la visite médicale.

CONDITIONS PARTICULIÈRES : A la différence des contrats ordinaires, "le contrat d'épouse" ne doit pas seulement comporter la signature de la femme. Pour qu'il soit valable:

- 1°) Il faut que le prisonnier autorise le départ de la femme : en conséquence, dès qu'elle a signé son contrat, la femme l'envoie au prisonnier en ALLEMAGNE comme une lettre ordinaire. Le prisonnier donnera lui-même son accord, par écrit, sur le formulaire ;
- 2°) Il faut que la cohabitation des époux en ALLEMAGNE soit possible, ou bien dans l'entreprise qui emploie le prisonnier, ou bien dans l'entreprise qui emploiera éventuellement la femme, l'embauchage devant avoir lieu dans l'entreprise où travaille l'époux prisonnier, soit dans une entreprise voisine de façon, justement, à permettre le domicile commun.

Ce sont les services allemands du travail qui sont chargés de vérifier les possibilités de cohabitation. Si leur enquête prouve que l'on peut assurer au ménage l'occupation d'un local commun et particulier, le bureau de placement allemand en avise immédiatement la femme.

CLAUSES RÉSOLUTOIRES : Le "Contrat d'Épouse" est résilié d'office en cas de libération du prisonnier, ou en cas de grossesse de la femme qui sera autorisée à faire ses couches en FRANCE.

RENSEIGNEMENTS : Les intéressées trouveront dans les bureaux de placement allemand tous les renseignements ainsi que les formulaires spéciaux nécessaires à la signature de leur "contrat d'épouse" de prisonniers de guerre.

Affiche, (quelque peu oubliée), des possibilités, offertes aux épouses de prisonniers de guerre.

Laval manie la carotte et le bâton. Il parvient à satisfaire la demande initiale mais pour la suivante, il a dû recourir à la loi du 16/02/43, laquelle intervient après Stalingrad, alors qu'il n'est plus guère possible de continuer à croire en la victoire de l'Allemagne. Le résultat atteint, il lui faut prendre conscience du niveau croissant des « réfractaires » et « insoumis », de la quasi impossibilité pour lui de satisfaire à la 3^{ème} exigence de Sauckel. Dans un premier temps il compte sur la menace et la contrainte, ce qui le porte à instituer la « loi du 11 juin 1943 sanctionnant « les obligations relatives au service du travail obligatoire », laquelle dans son article 2 stipule :

« Sans préjudice de l'internement administratif, le préfet peut prononcer une amende de 10 000 à 100 000 fr contre quiconque, y compris les membres de la famille intéressée, (spn) aura sciemment hébergé, aidé ou assisté, par quelque moyen que ce soit, une personne qui s'est soustraite aux obligations résultant des lois du 4 septembre 1942 et du 16 février 1943 relatives au service du travail obligatoire.

Sera passible des mêmes sanctions celui qui aura provoqué, par quelque moyen que ce soit toute personne soumise aux lois susvisées à se soustraire à ses obligations. »

Les sanctions sont beaucoup plus sévères que celles prévues par la loi du 16 février 1943, visant à la fois les « insoumis » et les personnes ayant prêté leur concours, à savoir : « Un emprisonnement de trois mois à cinq ans et une amende de 200 à 1 000 fr, ou de l'une de ces deux peines seulement qui pourront être portées au double en cas de récidive. »

La sévérité et la menace n'ayant apparemment guère d'effet, Laval va tenter de substituer la carotte au bâton.

L'AMNISTIE PROPOSEE PAR LAVAL.

Elle se veut habile car le chef du gouvernement fait appel aux maires (ou aux présidents de délégations spéciales qui en font office), pour tenter de convaincre ceux qui ont refusé le STO. La reproduction ci-contre de sa lettre du 13 juillet doit être suffisamment lisible pour que nous n'en fassions qu'un bref commentaire.

Sous prétexte de « pointage » des cartes de travail, les maires sont appelés à convoquer tous les jeunes concernés par la loi du 16 février, durant une période très courte : 17-18-19-20 juillet. 4 cas sont prévus : situation régulière, douteux, réfractaire et insoumis, le réfractaire s'étant fait

recenser, sans plus, alors que l'insoumis ne s'est jamais présenté. Le premier cesse d'être réfractaire s'il se manifeste. Au maire de le convaincre de rentrer dans le droit chemin. Il en va de même pour l'insoumis s'il se présente. L'intervention (du maire) doit « prendre un caractère quasi-paternel... » [Il] doit « jouer auprès d'eux le rôle de conseiller et de guide qui appartient normalement au premier citoyen de chaque commune. » En fonction de quoi, Laval « a décidé une amnistie complète pour tous les réfractaires et insoumis qui se présenteront. » (spn) Fin de la carotte et retour du bâton. « A l'expiration de cette période d'aministie (4 jours) je serai dans l'obligation de prendre des mesures très sévères contre réfractaires et insoumis qui seront recherchés par tous les moyens. »

Nous n'avons pas encore les éléments statistiques concernant la Creuse. Il semble toutefois que le nombre d'amnistiés fut loin d'être négligeable. Peut être parce que l'étude de leur dossier en vue de leur affectation demanda du temps, assez pour qu'intervienne la fin des départs pour l'Allemagne. ils se retrouveront soit dans des usines « S » (travaillant en France pour l'Allemagne) soit dans l'organisation Todt.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT COMMISSARIAT GENERAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE Cabinet N° 841 C. OBJET :	ETAT FRANÇAIS Paris, le 13 juillet 1943. LE CHEF DU GOUVERNEMENT, à Messieurs les Maires.
---	---

Pointage des cartes de travail

Vous avez pu avoir l'impression que dans votre commune, comme dans beaucoup d'autres, l'application des mesures prises pour le Service du Travail obligatoire avait entraîné certaines injustices. Quoi qu'il en soit, des jeunes gens sont partis ; c'est en ne mettant pas tout en œuvre pour faire rentrer dans l'ordre réfractaires et insoumis que nous serions sûrs d'être inéquitables.

C'est pourquoi il m'a paru nécessaire de faire appel à votre collaboration, et j'ai décidé qu'un pointage des cartes de travail des jeunes gens des classes 1942-1941-1940-1939/4 aurait lieu dans les mairies les 17-18-19-20 juillet.

Vous trouverez, ci-joint, un résumé des textes en vigueur au 13 juillet, concernant les affectations en Allemagne.

Ce document vous permettra d'apprécier en conscience, pour chacun des jeunes gens de votre commune, s'il est ou non en situation régulière.

Votre action doit alors s'exercer comme suit :

1*) Pour toute situation régulière, vous timbrez la carte de travail en haut de la première page.

.....

4*) Cas d'un insoumis :

Vous essaieriez de joindre directement ou non les jeunes gens de votre commune que l'on pourra vous signaler comme ne s'étant pas présentés aux différents recensements.

S'ils se présentent à vous, ils rentrent dans la catégorie des cas douteux, et vous les mentionnez sur l'état.

Pour les jeunes gens rentrant dans les catégories 2, 3 et 4 ci-dessus, vous leur donnerez instruction de rejoindre le bureau départemental du Service du Travail obligatoire dans les 48 heures.

L'opération terminée, ne seront donc en situation régulière que les jeunes gens des classes considérées, dont les cartes auront été timbrées.

Je désire, et j'attache la plus grande importance à ceci, que ces mesures soient prises dans un climat très différent de celui qui entoure actuellement les opérations du travail obligatoire.

Votre intervention doit prendre un caractère quasi paternel ; je vous mets dans la possibilité d'apprécier exactement la situation des intéressés et de jouer auprès d'eux le rôle de conseiller et de guide, qui appartient normalement au premier citoyen de chaque commune.

Votre tâche sera facilitée du fait que, pendant ces quatre journées des 17, 18, 19, 20 juillet, j'ai décidé une amnistie complète pour les réfractaires et les insoumis qui se présenteront à vous.

Mais il est bien certain que cette mesure de clémence est la dernière. A l'expiration de cette période d'amnistie, je serai dans l'obligation de prendre des mesures très sévères contre réfractaires et insoumis qui seront recherchés par tous les moyens.

LES FONCTIONNAIRES ET LE STO

Nous avons vu, dans le précédent numéro, qu'avec les agriculteurs et les étudiants, ils ne furent pas concernés par les premiers départs. Il fallut attendre mai pour que soit décidé du sort de chacune des trois catégories. Celui des fonctionnaires est le plus simple. Il apparaît, en l'état de nos connaissances, que l'administration se conduisit en bonne administration et qu'en toute bonne conscience, les responsables livrèrent sans état d'âme ceux qu'on leur demandait. Ci-après le cas d'un agent des Postes, Télégraphe et Téléphone (PTT) qui fut réfractaire et insoumis et a de ce fait conservé son dossier. Le document ci-dessous a été réduit mais reste lisible. Le nom a toutefois été rayé.

Modèle P.T.T. 6.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE.
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE la CREUSE

ORDRE DE MUTATION SÉRIE P.T.T.
en exécution des dispositions de l'article 2 de la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre et par ordre du PRÉFET. N° 2.019

Monsieur :

NOM Prénoms
(dans l'ordre de l'état civil)

Né le 8 Septembre 1920 (Creuse)
Domicilié à GUÉRET (Creuse)
(indiquer commune et département)

Département

Précédemment occupé au bureau des P.T.T.
de GUÉRET (bureau P.T.T.)

jusqu'au 10 Juillet 1943 à 19 heures

se présentera le 12 Juillet 1943 à 16 heures
au bureau gare de LIMOGES
pour être dirigé sur la DEUTSCHE REICHSPOST
à LEIPZIG

en qualité de assistant

A GUÉRET, le 12 JUILLET 1943.
Pour le Préfet et par délégation :
Le Directeur départemental du Service du Travail obligatoire,
Caruy

(Voir les Instructions au dos.)

On remarquera tout d'abord qu'il s'agit d'un modèle PTT, différent des imprimés classiques. Il n'en porte pas moins mention du Commissariat Général au Service du travail Obligatoire, direction départementale de la Creuse.

Ce n'est pas non plus un classique « Ordre d'affectation » mais un « **Ordre de mutation** » (série PTT), comme s'il s'agissait d'une mutation interne, d'un département à un autre. L'intéressé est, dès avant même son départ, considéré comme « précédemment occupé au bureau de Guéret. » Il est muté à compter du 10 juillet 1943, à 19 heures, (on appréciera la précision) à la Deutsche Reichpost de Leipzig (comme il aurait pu être muté à Nice ou Perpignan) ou encore comme si les PTT et la Reichpost étaient une même administration. En qualité d'« assistant », ce qui signifie qu'il conserve son niveau de fonction (en France, à l'époque, commis, aujourd'hui inspecteur.) Curieusement cet ordre de mutation n'est pas signé par le directeur des PTT (qui apparemment ne le connaît plus), mais par le Directeur Départemental du Travail Obligatoire.

L'intéressé se rendra bien à Limoges, comme prévu, pour la visite médicale, pour voir, mais avec l'intention bien arrêtée de « manquer son train. » La visite médicale

n'ayant pu être effectuée, il rentrera à Guéret sans utiliser son billet pour Leipzig. Pour quelques semaines, car manifestement Leipzig l'attend toujours. La nouvelle visite médicale est prévue à Paris, début septembre. La convocation est accompagnée d'un « Ordre de Service » (du Secrétariat d'État aux PTT) valable pour un aller simple, en 3^{ème} classe « pour l'exécution du service » (spn) et d'un certificat d'embauchage par la Reichpost, ne comportant pas moins de 5 volets : un volet N°1 en français et allemand et un N°2 en allemand pour la visite médicale, un volet N°3 en allemand et un volet N°4 en français, portant engagement d'envoyer à sa famille « une part suffisante de son salaire pour assurer son entretien (l'intéressé est célibataire) et un volet N°5 pour les prestations sociales. L'ordre de mutation n'a pas changé.

L'intéressé aimerait bien profiter de l'aller simple, même en 3^{ème} classe pour visiter Paris (comme Limoges) mais Leipzig, dont ses cours de géographie lui ont laissé le souvenir d'une grande cité commerciale ne l'attire pas. (Elle sera rasée par les avions alliés.) En regardant aujourd'hui de plus près son billet toujours inutilisé, il constate qu'il comportait un volet pour permettre à la SNCF de se faire rembourser par l'administration des PTT. Tout transport mérite rémunération et, pour les STO, comme pour les déportés, la SNCF présentait chaque fois sa note.

Ce cas, relativement banal, n'a d'intérêt propre que par le caractère authentique des documents. Pour l'histoire par contre, il appelle à une série de constats qui éclairent le comportement des décideurs de Vichy, de ceux de l'administration et de ceux de la Direction départementale des PTT de Guéret.

- Vichy a décidé de satisfaire aux demandes de Sauckel et n'a pas pu, ou su, protéger ses fonctionnaires.
- Le Secrétariat d'État aux PTT a obtempéré alors qu'il lui manque déjà de nombreux prisonniers.
- La Direction départementale de la Creuse, en la circonstance le Directeur et son responsable du personnel ont de même obtempéré, malgré là encore le manque de personnel titulaire formé et sans se poser de questions sur le sort de l'agent « muté. » Simple routine administrative. L'inspecteur concerné (désormais « central » sauf erreur) – ils étaient alors deux - ne semble pas s'être manifesté, pas plus que le chef de service (le Receveur central de Guéret) pourtant « désolé » de perdre un de ses agents. On verra dans un prochain numéro que de nombreux petits patrons du secteur civil (en Creuse il y a surtout des petites, voire très petites entreprises), ont par contre souvent tenté de protéger leurs ouvriers ou employés. Par simple intérêt ? Par sympathie ? Par hostilité au régime ? Parfois les trois.

Étant précisé que cette « mutation » n'est pas, en Creuse, la première, qu'il y a déjà eu une précédente liste et que les deux postiers de Guéret concernés ont été parmi les premiers maquisards, qu'il existe depuis un certain temps déjà, au sein des PTT du département, une Résistance encore quelque peu informelle mais bien réelle, qui va très vite se structurer. En cet été de 1943, alors que les Allemands reculent depuis près d'un an sur le front Est, que l'on parle ouvertement d'un débarquement allié plus ou moins proche, que nulle personne sensée ne peut plus croire à la victoire de Hitler, le gouvernement de Vichy continue à s'enfoncer dans la servilité et les responsables de l'administration française, qui avait été celle de la République, continuent à lui obéir tout aussi servilement. Il y a dans ce constat une source de réflexion, pour tout citoyen lucide d'aujourd'hui.

LES « PETITS PORTRAITS » DU PREFET VASSEROT

Ils concernent deux personnages, bien différents dans leurs fonctions, mais sans doute proches dans leurs ambitions. Le préfet Vasserot a tout à la fois une bonne plume et la dent dure.

Le Délégué départemental à la propagande M. T...
« Le chanoine B. (voir N° 39) était très lié avec le Délégué départemental à la propagande T., prototype du fonctionnaire champignon poussé spontanément sous Vichy. M. T. quittant un jour la boutique de M. où il débitait du tissu, après un stage dans les groupements de scouts, fut chargé tout au début du nouveau règne de la qualité et du titre d'Inspecteur général de la Propagande.

Physiquement on pensait en le voyant qu'il devait être, dans la série des groupes humains, le chaînon destiné à faire la liaison entre les éléments primitifs et ceux plus évolués de l'espèce. Son crâne dénudé, à la fois allongé en ovale comme un ballon [de rugby] et pointu comme une pyramide, supportait à l'avant une puissante mâchoire armée de dents redoutables qui paraissaient des défenses et semblaient par leur nombre excéder l'usage, manquer de place dans une bouche si largement fendue qu'elle semblait, elle aussi, vouloir rejoindre d'immenses oreilles décollées et pendantes.

Dépourvu de toute culture, ne pouvant au profit de ses ambitions apporter que ses insuffisances et l'appui de ses relations vichysoises, parmi lesquelles il englobait prétentieusement le nonce apostolique, on lui avait déjà fait échanger, quand j'arrivai en Creuse, ses fonctions d'Inspecteur général contre celles plus modestes mais encore supérieures à ses moyens, de Délégué départemental. Au demeurant, s'il avait confiance en son étoile et si sa formation jésuitique, certaines aventures douteuses et le rôle qu'il s'attribuait, pouvaient ne pas le rendre tout à fait inoffensif, ce n'était qu'un pauvre homme.

Son pouvoir de séduction et son habileté n'étaient pas de nature à rendre ses tentatives de propagande bien dangereuses. Si la qualité d'une marchandise est appréciée en fonction de la considération de ceux qui la présentent, on ne pouvait que s'étonner que ces produits frelatés eussent si peu de succès. »

NDLR. Deux observations :

- 1 – Dans le recrutement de ses serviteurs, Vichy n'a pas toujours privilégié les compétences.
- 2 – Qui se souvient de la propagande de Vichy ? C'est pourtant un sujet qui a été bien étudié. La propagande d'État était relayée par la censure, presse, radio, etc.

Le chef de la Milice. A l'arrivée du préfet Vasserot en Creuse, le premier chef départemental s'était démis de ses fonctions. Il est remplacé au début de septembre par le commandant B.

« Cet officier en retraite venait de Marseille ; il était haut de stature, un peu courbé, maigre et sec. Il avait brillamment fait son devoir pendant l'autre guerre, avait reçu de multiples blessures dont il portait encore les traces, des éclats d'obus labouraient encore ses chairs et il avait subi une longue captivité. Officier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre aux multiples palmes, il avait été, selon le témoignage de l'un de ses compagnons de captivité, l'un des premiers lieutenants de l'Armée

Française à recevoir la Croix et il manifestait à ce moment une aversion non dissimulée à l'égard des Allemands... Demi-solde aigri, vivant d'une modeste retraite, il avait cédé à la certitude de mener par sa fonction dans la Milice une vie plus large, exempte de préoccupations alimentaires et financières... au (plaisir) de jouer un rôle d'une ampleur certaine.

Je pris contact avec lui dans la matinée du 12 septembre 1943 et si l'entrevue fut courtoise, elle marqua irrévocablement la nature de nos rapports. Je tîns en effet, après les paroles banales d'introduction, et après lui avoir décrit l'état de l'opinion dans le département, sans lui cacher que la Milice ne disposait d'aucune sympathie, à lui préciser, texte organique en mains, les directives qui devaient constamment inspirer son activité.

La Milice étant organisme officiel, force supplétive de police, je lui indiquai qu'il devait, en ce domaine du maintien de l'ordre, n'avoir aucune initiative personnelle et attendre que je fasse appel, s'il y avait lieu, à son concours. Je lui rappelai combien il fallait témoigner de prudence et de circonspection dans une région où les esprits étaient troublés, où le maquis était actif et où la moindre erreur de sa part pouvait avoir de funestes conséquences... »

Vasserot ayant évoqué le massacre du bois du Thouraud, B... proteste vigoureusement « contre les accusations odieuses, disait-il, que l'on répandait contre la Milice, en lui attribuant la responsabilité des dénonciations. » B... sort de l'entrevue fort mécontent de Vasserot et le soir même il rédige un rapport hostile au préfet.

« Il me déclarait ne pas la comprendre, déplorant, me dit-il un jour ingénument mon attitude à l'égard d'un « représentant du gouvernement. » Je lui fis alors remarquer incontinent et non sans ironie, qu'à ma connaissance le gouvernement n'était représenté en Creuse que par le seul fonctionnaire que j'étais, qu'un jour peut-être il occuperait mon fauteuil, mais que pour l'instant il devait se contenter de ses fonctions miliciennes. (1)

La population leur témoignait [aux Juifs] de la compréhension et de la sympathie. En ce qui me concerne, j'ai toujours fait le maximum d'efforts pour soustraire ces malheureux aux mesures de persécutions qui les menaçaient. Ainsi, quand le commandant B... vint me demander la liste complète de tous les Israélites déclarés à la Préfecture je lui opposai un refus formel. Ces documents étaient confidentiels et il n'avait aucune qualité pour en prendre connaissance. Il n'eut pas plus de succès quand il voulut sournoisement s'adresser directement aux bureaux pour obtenir satisfaction, (2) il fut éconduit... Il se heurta à la même opposition quand, cyniquement, il demandait l'expulsion d'une famille juive de l'appartement qu'elle occupait pour prendre sa place.

Vasserot explique qu'à la libération de la Creuse, les archives de la Milice furent saisies et qu'il fit exécuter des copies certifiées conforme, des rapports de B... le concernant.

(1) B... n'occupera jamais le fauteuil de Vasserot mais il parviendra à le faire limoger par Laval, en mai 1944, et c'est un préfet milicien qui le remplacera.

(2) Vichy (depuis le printemps) avait refusé toutes arrestations de Juifs. La Milice travaillait donc pour les Allemands.

LES LIMOUSINS FUSILLÉS AU MONT VALÉRIEN

Les notices ci-après sont issues du texte de notre ami Lagarde (Pdt de l'UD CVR de Haute Vienne) publié par le bulletin des « Amis du Musée de la Résistance » de Limoges. Les fusillés sont majoritairement de Haute Vienne mais ont, pour la plupart, appartenu à l'EM R.5. Il est également un Corrèzien et un Creusois d'origine, en fonction en Dordogne. Par ordre d'arrestation :

Maurice SCHMIDT, Alsacien d'origine, né le 16 janvier 1889 à Mulhouse. Officier de réserve, il avait participé à la guerre de 1939-1940 comme capitaine dans un régiment de chasseurs. Il était à Limoges, directeur de la société alsacienne « Voltampère » spécialisée dans le matériel électrique. Il avait appartenu au mouvement Franc-Tireur avant d'occuper un commandement à l'EM de la R.5. Arrêté le 16 avril 1943, sur son lieu de travail, il fut fusillé au Mont Valérien, le 2 octobre 1943.

François PERRIN était né le 21 novembre 1892 à Bujaleuf. Il était professeur d'anglais à l'École Nationale Professionnelle et aux Écoles Normales de Limoges. Il avait commandé une Cie d'infanterie durant la guerre de 1814-1918, et été grièvement blessé ; Croix de guerre avec 5 citations, Légion d'honneur sur-le-champ de bataille. Il était Président de l'association des officiers de réserve républicains, membre du parti socialiste et franc-maçon, ce qui lui avait valu d'être suspendu de ses fonctions en septembre 1942. Il, avait été l'un des fondateurs du Comité Régional de Libération-Sud, avant de devenir chef du 2^{ème} bureau de l'E.M. de la R.5. Il fut arrêté le 17 avril 1943, à 5 heures et fut fusillé au Mont Valérien le 2 octobre 1943.

Armand DUTREIX était né le 20 février 1899 à Limoges. C'est un entrepreneur dynamique, spécialiste des applications de l'électricité dans le domaine médical. Il a des clients dans toute la région pour les appareils de radiologie. Militant socialiste, franc-maçon, il est aussi l'ami de nombreux syndicalistes. Entré dans l'action clandestine en 1941 à Libération-sud, il en devient chef départemental pour la Haute Vienne et chef de région. Sa profession lui sert de couverture pour ses nombreux déplacements et pour ses « contacts. » Il fut arrêté le 17 avril 1943 et fusillé au Mont Valérien le 2 octobre 1943.

Georges LEBLANC, alias « Lecoq » était né le 27 juillet 1906 à Fromental. Il avait été nommé Chef du Service des opérations AS pour le Haute Vienne. Il fut fusillé au Mont Valérien le 2 octobre 1943.

André BOISSIERE était né le 4 juin 1913 à Aubusson. Il était instituteur. Chef de l'AS à Périgueux. Arrêté dans sa classe. Il fut fusillé au Mont Valérien, le 2 octobre 1943.

Martial BRIGOULEIX était né le 24 mars 1903 à Ambrugeat, en Corrèze. Capitaine de réserve il était professeur à l'École d'enfants de troupe à Tulle. Révoqué, comme franc-maçon, dès 1940. Il était le chef de l'armée Secrète en Corrèze. Il fut fusillé au Mont Valérien, le 2 octobre 1943.

Ce 2 octobre 1943, 50 otages furent fusillés en représailles d'un attentat qui avait coûté la vie à un militaire allemand. En application d'un ordre de Keitel du 16 septembre 1941, suivi le 30 par un « code des otages », ordre signé en la circonstance par le général Otto Von Stulpnagel.

Limoges a donné les noms de François Perrin et Armand Dutreix à deux rues de la ville. Combien, parmi ceux qui les habitent ou les fréquentent connaissent aujourd'hui le sacrifice de ces deux hommes et les raisons qui ont justifié leur sacrifice ?

LES OUBLIES DE LA MEMOIRE

L'observation concernant les fusillés du Mont Valérien est certainement valable pour la plupart des rues des villes de la Creuse qui portent le nom de combattants de la Résistance, morts au combat, en déportation ou décédés après la libération. Même leurs anciens camarades survivants les ont parfois oubliés. Dans la Résistance et spécialement dans les maquis, chacun ne connaissait, au sein de son unité, et pas toujours sous leur vrai nom, que ses copains les plus proches et évidemment ses chefs. Et, avant les maquis, bien peu ont connu ceux qui furent les premiers organisateurs de la Résistance, parce que souvent ils avaient été arrêtés, puis exécutés ou déportés sans retour.

Simple exemple : Qui se souvient des premiers adhérents au mouvement Libération qui fut en Creuse le premier (hors cas des communistes) à se structurer, avec deux îlots de regroupement : Aubusson suite à des contacts venus de Montluçon, Guéret par des contacts venus de Limoges. Un historien (1) a travaillé sur les archives du mouvement et retrouvé les listes d'adhérents avec mention de la date d'adhésion. Qui se souvient de ... : (un * signifie qu'ils ont adhéré en 1941, deux ** qu'ils ont adhéré en 1942.) Par ordre alphabétique.

Bascoulergue Henri **
Berger Léon **
Cerclier Roger **
Chambonnet Auguste **
Chevalier François *
Couturier Jean-Marie ^^
Fossey Albert **
Fourrier Jules *
Laurent Fernand **
Lescure Raymond **
Malrieu Claude **
Mérignat Joseph **
Piron Elie **
Tourtay Jules **
Zvorykin Michel **

Les déportés ont droit chaque année à l'hommage rendu à ceux qui sont morts en déportation, en fait à l'appel de leur nom. Pour certains, une rue ou un édifice porte ce nom, pour d'autres c'est une plaque sur leur lieu de travail. Hors quelques anciens camarades survivants, qui s'interroge sur leurs activités et sur leur sacrifice ?

Qui se souvient des noms des premiers déportés (du réseau Alliance) en février 1943 ?

Le bulletin de l'association CVR a publié, dans son dernier numéro la liste des 100 adhérents décédés au cours des vingt dernières années (1985-2005.) Qui se souvient de qui ? Qui se souvient de ceux qui sont morts entre 1945 et 1985 ? Et de ceux qui sont tombés au combat ou morts en déportation ?

Bientôt, il ne restera plus de résistants ni de déportés. Que sera la Journée de la Déportation ? Déjà, depuis quelques années, il y a moins de monde. Que deviendra

le Rallye ? Il n'y a guère de participants aux côtés des derniers « anciens. » Que deviendront les cérémonies au mémorial de Guéret, le 8 mai, le 18 juin et le 25 août ? Déjà on ne se bouscule guère. La cérémonie en mémoire des persécutions racistes et antisémites, bien qu'officielle, n'a jamais accueilli que quelques personnalités et une petite poignée de fidèles qui se souviennent encore.

« **Un peuple sans mémoire ne mérite pas la liberté** » a dit Simone Weil. Nous pourrions multiplier les citations. Il en est toutefois une qui nous semble de circonstance. C'est une paraphrase de Shakespeare qui a écrit : « La liberté est la sentinelle de l'esprit » : « La vérité (l'histoire) est la sentinelle de la liberté. » Quand le temps a passé, la mémoire, spécialement la mémoire collective, ne peut (ne devrait) s'alimenter qu'à l'histoire. Simple constat : il suffit de remonter les pages de ce modeste bulletin :

- Les origines de Vichy : la défaite, les dysfonctionnements de la démocratie dans l'entre deux guerres, le vote des parlementaires le 10 juillet 1940, etc.
- La servilité de l'administration sans laquelle Vichy n'aurait pas pu être Vichy, (malgré des exceptions.)
- L'inconscience (?) et l'ambition de Laval, son mépris de la jeunesse (et des autres.)
- L'incompétence et la veulerie de certains serviteurs de Vichy (spécialement en Creuse.)
- Les altérations et les dérives d'une certaine littérature qui se veut histoire, l'exploitation « alimentaire » qui en est faite, parfois le refus de la vérité, le mensonge, etc.

Mais aussi l'espérance que porte notre jeunesse, sous réserve qu'elle ne soit pas trahie comme le fut la nôtre.

Il y a dans l'analyse des faits et comportements de la période objet de nos recherches, les divers ingrédients qui expliquent les événements de celle qui a suivi et, dans une large mesure, l'évolution de la société française jusqu'à aujourd'hui, inclus l'inquiétude pour demain.

(1) « *La désobéissance.* » Histoire du mouvement Libération-Sud. Laurent Douzou. Odile Jacob. 1995.

Georges GUINGOUIN (Suite)

En complément des hommages que nous avons publiés, il en est un dont nous n'avons pas eu connaissance car apparemment absent de la presse régionale. C'est celui de l'ancien président du Conseil Régional, Robert Savy. Il mérite nous semble-t-il d'être connu. « *J'étais un peu trop jeune (12 ans à la Libération) pour avoir participé à cette aventure. Mais l'écho arrivait évidemment aux oreilles de l'enfant que j'étais, et l'image de Guingouin était celle de ces héros qui habitent l'imaginaire des très jeunes. Aujourd'hui, avec le recul des années, le message de Guingouin est plus riche encore. Il était instituteur et il a exprimé au plus haut degré les valeurs de l'école publique républicaine. Il était patriote et il a fait passer ce devoir avant la discipline de son parti. Il était rebelle et les deux grands partis de la gauche limousine le lui ont fait payer, au risque de se déshonorer eux-mêmes. C'est une grande leçon de caractère et d'indépendance d'esprit qu'il nous laisse.* »

Le courage de dire la vérité est une vertu rare.



Le Col. Guingouin vient de recevoir la Croix de Guerre avec palme

LES FORCES D'OTTENBACHER A LA MI-JUILLET 1944

Nous avons évoqué, dans le précédent numéro un état des unités (groupe de combat) sous commandement du général de division Ottenbacher au moment de l'attaque contre le Mont Gargan. Le document (photocopie) en notre possession porte des traces, au crayon, qui semblent, pour certaines, concerner les positions lors de l'attaque. Toutes ces unités ont reçu un nom de code.

A Limoges, Ottenbacher dispose, en complément de l'EML placé sous son autorité, de l'EM du 2^{ème} Btn du 19^{ème} Rgt de police SS et de ses 4 compagnies (5-6-7-8) cette dernière étant une compagnie « lourde », de l'EM du 2^{ème} Btn du 95^{ème} Rgt de Sécurité avec 2 compagnies (5 et 6) et de 300 hommes de la Milice. En complément, à Saint Léonard de Noblat le Btn de réserve 907

A Brive et Tulle sont aussi, à cette date, des forces importantes. Ont-elles été engagées au Mont Gargan ? Au moins en partie laisse entendre Guingouin. Pour Brive, une annotation, illisible, laisse supposer que ce pourrait être l'EM du 3^{ème} Btn du 19^{ème} Rgt de police SS avec 2 Cies : une Cie de sécurité et une Cie lourde sans mention de numéro. Sont aussi à Brive : l'EM du 95^{ème} Rgt de Sécurité avec une Cie et l'EM du 958^{ème} Btn d'artillerie de campagne avec sa 2^{ème} Cie. A Tulle, on trouve avec l'EML 739, l'EM du 3^{ème} Btn du 95^{ème} Rgt de sécurité avec 2 Cies (8 et 9) et les 2/3 de la Cie « lourde » du Rgt. Ainsi qu'une Cie du 958^{ème} Rgt d'artillerie de campagne, et une Cie de tirailleurs du 2^{ème} Btn du 19^{ème} Rgt de police SS.

L'ensemble représente beaucoup de monde. Une grande partie de ces unités passeront par Guéret. A suivre.

Reproduction interdite sauf accord préalable.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01

Secrétaire : S. CERCLIER 1 rue d'Armagnac 23000 Guéret 05 55 52 73 19